Le 01/01/2021

PERMIS A1 A2

Objectifs du module :

- Acquérir, dans le respect des règles de sécurité, les compétences techniques, réglementaires, professionnelles et relationnelles permettant de se présenter aux épreuves d'examen du permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Public et pré requis :

- Type de public : Tout public, Pour les PMR, fournir une visite médicale d'un médecin agréé permis de conduire.
- Pré-requis :
  Permis A1 : être âgé de 16 ans
  Permis A2 : être âgé de 18 ans

Modalités techniques et pédagogiques :

- Salles de cours équipées de moyens multimédias, plateforme e-learning.
- Aires d'évolution spécialement aménagées situé face à l'agence de Villeneuve d'Ascq au 5/2 rue Baudouin IX, 59650 Villeneuve d'Ascq. 9,9 km du bureau de Roubaix et 3,3 km de l'agence d'Hellemmes.
- Motos adaptées à l'enseignement.
- Fiche de suivi, livret d'apprentissage numérique
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Suivi et évaluation :

- Modalités de suivi : évaluations de synthèse correspondant aux étapes de la formation.
- Des évolutions correspondant à chacun des objectifs particuliers de chacune des étapes.
- Taux de réussite : 72%

Programme :

Suivant le Plan National de Formation quatre étapes sont programmées:

- Manipuler la moto sans l'aide du moteur et parler de l'entretien
- Rouler à allure lente pour travailler l'équilibre
- Rouler à allure normale pour maîtriser le contre-braquage et le freinage d'urgence.
- Interrogation orale sur des sujets pratiques ou facteurs d'accidents.
- La durée de cette formation ne peut être inférieure à 8h après l'heure d'évaluation

La préparation pratique en circulation pour l'obtention du permis moto comprend :

- Connaître les règles de circulation et les respecter
- Adapter la vitesse aux situations, choisir la voie de circulation
- Franchir les différents types d'intersection, évaluer les distances et les vitesses croiser, dépasser ou être dépassé, négocier un virage, s'insérer dans une circulation rapide, conduire dans une circulation dense.
- Adapter la conduite à des conditions difficiles (visibilité et adhérence).
- La formation pratique hors circulation ne peut être inférieure à 10h

L'examen pour les permis A1 et A2, comporte plusieurs étapes à valider séquentiellement pour obtenir son permis de conduire un motocycle.

Validation :

Délivrance du permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 par la préfecture si réussite aux épreuves

Équipements obligatoires en formation :

- Casque homologué, gants possédant le marquage NF ou CE, blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants, pantalon ou combinaison, et bottes ou chaussures montantes.